

Mon numéro : xxxxxxxxxxxxxx
Mon nom ou celui de mon ayant
droit : xxxxxxxxxxxxxx

CPAM HD FLUX ENTRANTS 5 RUE DU FACTEUR CHEVAL
TSA 99 998 91008 EVRY CEDEX
0051030363 736072 100
eco'pli CI 1505 25.01.22 13 VITROLLES PIC

Le 21/01/2022



> VOTRE PROTECTION CONTRE LA COVID-19

Monsieur xxxxxxxxxxxxxx,

De nombreuses personnes en France sont en situation de risque en raison de la forte recrudescence épidémique de Covid-19 et de la présence des variants Delta et Omicron. C'est en particulier le cas des personnes sévèrement immunodéprimées : transplantées d'organes, dialysées, atteintes de certains cancers ou maladie du sang, sous traitement immunosuppresseur fort.

Votre protection contre le virus grâce à la vaccination est plus difficile à atteindre : en effet, la réponse du système immunitaire se révèle parfois insuffisante, y compris après plusieurs injections. C'est pourquoi je m'adresse directement à vous afin **de vous faire part des recommandations du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale (COSV), présidé par le Pr Alain Fischer, qui visent à améliorer votre protection**. L'application de ces recommandations doit se faire en lien étroit avec vos soignants (votre médecin traitant, et/ou l'équipe de suivi qui vous prend en charge pour votre pathologie). Ils détermineront avec vous la meilleure conduite à tenir en fonction de votre situation.

1) Votre protection par la vaccination

Il est bien entendu indispensable de vous faire vacciner. Si vous ne l'êtes pas encore, je vous recommande vivement de prendre RDV sur votre lieu de soin, dans un centre de vaccination, dans une pharmacie ou chez un médecin de ville, dans les plus brefs délais. En cas de difficulté, vous pouvez appeler le numéro coupe-file (0800 730 956) pour obtenir un rendez-vous de vaccination prioritaire.

- Si vous avez déjà reçu votre premier rappel vaccinal depuis au moins trois mois, vous pouvez dès à présent recevoir un deuxième rappel, avec le vaccin Moderna, ou avec le vaccin Pfizer. Effectuez une sérologie deux semaines après.
- Si vous avez reçu votre premier rappel vaccinal depuis moins de trois mois, effectuez une sérologie au moins deux semaines après.
- Si vous n'avez pas encore reçu de rappel, et que votre dernière dose de vaccin remonte à au moins trois mois, recevez votre rappel sans attendre. Effectuez une sérologie deux semaines après.
- Si vous n'avez pas encore reçu votre rappel et que votre dernière dose de vaccin remonte à moins de trois mois, effectuez une sérologie au moins un mois après cette dernière dose.

Une sérologie est un dosage de votre taux d'anticorps contre le virus réalisé à partir d'une prise de sang. Cet examen est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Les résultats de votre sérologie guideront la suite de votre protection :

- si votre taux d'anticorps est insuffisant*, votre médecin pourra vous prescrire des anticorps monoclonaux, en prévention, pour vous protéger.
- si vous avez suffisamment d'anticorps, une surveillance de ce taux devra être réalisée tous les trois mois pour vérifier qu'il se maintient. S'il diminue, un traitement préventif par anticorps monoclonaux pourra vous être prescrit.

2) La vaccination de votre entourage

La vaccination des personnes (dès l'âge de 5 ans) vivant avec vous est recommandée. Elles doivent être vaccinées le plus tôt possible, si ce n'est pas déjà fait. Votre entourage proche est également éligible à la dose de rappel.

3) Par ailleurs, compte tenu de votre risque, il vous est également conseillé de :

- rester au maximum chez vous et de bien aérer votre intérieur,
- éviter le plus possible les contacts pendant cette période de forte épidémie, notamment les rassemblements et les transports en commun,
- privilégier la téléconsultation, les examens à domicile et la livraison à votre domicile des médicaments et des courses quand cela est possible,
- éviter de vous rendre sur votre lieu de travail : télétravail ou recours au chômage partiel ou équivalent¹ en prenant contact si nécessaire avec la médecine du travail,
- dans votre vie quotidienne, respecter scrupuleusement les mesures barrières, dont le port du masque, en privilégiant les masques FFP2,
- en cas de symptômes du Covid 19, ou si vous êtes cas contact, contactez immédiatement votre médecin ou votre équipe de suivi.

Pour plus d'informations, vous pouvez également :

- prendre connaissance de l'avis du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale,
- consulter le site [ameli.fr](https://www.ameli.fr) ou appeler le 0800 009 110 (service & appel gratuits, ouvert 7j/7, de 6h à 22h),
- prendre contact avec les associations de patients.

Je tiens à vous assurer, Monsieur, de toute ma solidarité et de toute mon attention en cette période difficile.

le Médecin-conseil national

** à l'heure actuelle, le seuil de protection est évalué à 260 BAU/ml (unités standard OMS). Ce taux pourrait évoluer prochainement en fonction des connaissances sur le variant Omicron.*

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044030573>